REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 18 novembre 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint de département du territoire (DT) et des Services industriels de Genève (SIG)

Nouvelle modalité d'accès aux espaces de récupération cantonaux (ESREC) : un pass ESREC obligatoire dès le 1er février 2026

L'Etat de Genève et les Services industriels de Genève (SIG) annoncent la mise en place d'un nouveau système d'accès aux Espaces de Récupération Cantonaux (ESREC) afin d'optimiser leur gestion, assurer un usage conforme à leur vocation initiale et obtenir des statistiques sur l'origine des déchets.

Un accès réservé aux ménages genevois grâce au Pass ESREC

Actuellement, l'accès aux trois espaces de récupération genevois est entièrement gratuit pour la population genevoise. Le fonctionnement des ESREC est financé par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) via une redevance calculée sur la quantité de déchets incinérés à l'usine des Cheneviers. Les ESREC sont exclusivement destinés aux ménages. Toutefois, certaines entreprises les utilisent de manière indue, augmentant leurs coûts d'exploitation.

Dès le 1er février 2026, les ESREC seront uniquement accessibles grâce à un nouveau système d'authentification par QR Code. Les ménages devront ainsi créer un compte en ligne pour obtenir un QR Code personnel, utilisable directement depuis un smartphone ou sous forme imprimée.

Un système simple et efficace

Ce dispositif apporte plusieurs avantages :

- Une régulation efficace pour prévenir l'usage abusif des plateformes par des professionnels
- Une réduction des coûts d'exploitation des ESREC

Modalités pratiques

Les ménages peuvent désormais s'inscrire sur le site www.espaces-de-recuperation.ch pour obtenir leur QR Code personnel, valable 2 ans. Cette inscription est gratuite et ne prend que quelques minutes. Les plateformes de tri restent gratuites et accessibles aux horaires habituels.

Afin d'accompagner la population dans cette transition, des affiches ont été installées et des flyers explicatifs sont distribués dans les trois ESREC afin de guider les personnes dans la

création de leur compte personnel.

Du 1er octobre au 31 janvier 2026, du personnel d'accueil sera présent pour accueillir les usagères et usagers et les assister dans leur inscription.

Avec cette initiative, l'Etat de Genève et les SIG poursuivent leur engagement en faveur d'une gestion plus responsable et durable des déchets.

Un nouveau site internet pour toutes les questions liées aux ESREC

En plus de permettre la création d'un QR code personnalisé, le nouveau site internet www.espaces-de-recuperation.ch offre une information complète sur les Espaces de récupération. Il renseigne la population sur toutes les questions liées à l'élimination des déchets dans un ESREC : types de déchets acceptés et refusés, horaires d'ouverture et localisation des sites.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *SIG – M. Antoine Wisard, Porte-parole, T. 079 592 05 98, antoine.wisard@sig-ge.ch*
- *DT – Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, T. 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch*